



ARNAUD MONTEBOURG
MINISTRE DU REDRESSEMENT PRODUCTIF

Communiqué de presse

Communiqué de presse

www.redressement-productif.gouv.fr

Paris, le 9 avril 2013
N° 433

Réunion du Comité Stratégique de Filière des industries de la Mode et du Luxe

Arnaud MONTEBOURG, Ministre du Redressement productif a réuni, mardi 9 avril 2013, à la Cité de la mode et du Design, le Comité stratégique de filière (CSF) des industries de la mode et du luxe, qui rassemble l'ensemble des professionnels du secteur (fédérations, donneurs d'ordre et sous-traitants, comités professionnels de développement économiques, centres techniques industriels, écoles...), les pouvoirs publics (BPI, CGI, FSI, Ministères de la Culture et de l'Education nationale, DGEFP...) et les organisations syndicales représentant les personnels de la filière.

Arnaud MONTEBOURG a souhaité saluer les performances des entreprises du luxe, notamment à l'export : la filière mode et luxe représente quelques grands groupes et des centaines de PME qui mobilisent des savoir faire d'excellence et qui constituent la fondation du made in France dans ce secteur.

Arnaud MONTEBOURG a demandé que la filière se rassemble autour d'un « contrat de filière », reposant sur la responsabilisation des acteurs de la filière pour garantir l'avenir de l'industrie et pour définir une vision commune sur son avenir, partagée avec les partenaires sociaux au sein du CSF.

Ce contrat de filière se décompose en **cinq axes clés**, déclinés en mesures concrètes et opérationnelles :

- Consolider et de préserver, voire de reconstruire, chacun des maillons de la chaîne industrielle du textile, de la mode et du luxe. Le premier pas dans cette direction consistera à **réaliser une cartographie de savoir faire** afin de pouvoir identifier et agir en faveur des maillons industriels fragilisés ;
- **Faciliter les recrutements dans la filière** : renforcer l'attractivité des métiers du luxe et la mode afin de pourvoir aux besoins des entreprises, en valorisant la filière auprès des jeunes, de leurs parents et des enseignants. Un dispositif novateur de recrutement-formation-transmission de savoir faire dans l'habillement sera expérimenté ;



- **Améliorer la sous-traitance** : consolider les liens entre donneurs d'ordre et sous-traitants en identifiant et diffusant les bonnes pratiques, en généralisant les visites croisées d'entreprises et en promouvant les actions d'excellence opérationnelles; dans la filière, une relation
- **Préparer l'avenir** : soutenir, notamment sur le plan financier, l'émergence et le développement de nouveaux créateurs, de nouvelles marques, de nouveaux producteurs en améliorant la lisibilité des dispositifs offerts, en créant et diffusant un « dossier socle » de demande de financement, en consolidant les outils de financement ;
- **Valoriser le Fabriqué en France** : promouvoir les talents et savoir-faire français en fournissant aux entreprises un outil d'aide à la relocalisation d'activité en France, en encourageant le développement des collections fabriquées en France, en engageant une action d'éducation tous publics sur le thème « consommer moins, pour consommer mieux », en formant les vendeurs à la valorisation du fabriqué en France auprès des clients français et étrangers.

La mise en œuvre de ce contrat de filière prendra appui sur les nombreux outils de soutien publics existants, ainsi que sur l'ensemble des acteurs présents au sein du CSF.

Contacts presse :

Cabinet d'Arnaud MONTEBOURG : 01 53 18 45 13
Marianne ZALC-MULLER
Sandra-Andréa RENARD